



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 7 septembre 2024 Salle de réunion du PLGC

Clubs présents :	<ul style="list-style-type: none">- ASPTT- NOUMEA JUDO CLUB- JUDO CLUB CALEDONIEN- BUSHIDO JUDO CLUB- SEIDOKAN- YU GEN DOJO- TOKON JUDO CLUB- BYAKUREN DOJO- KIMONOS DU CŒUR- NANBUKAN DOJO
Votant par procuration	<ul style="list-style-type: none">- SHIN GU DOJO- SAKURA DOJO- JUDO CLUB MONT DORE
Clubs absents :	<ul style="list-style-type: none">- Association JUDO CLUB DUMBEA- TOKON JUDO CLUB- KA JU PAÏTA- ACKI- New Caledonia Kyudo Association- BOURAIL JUDO CLUB
Membres invités :	<ul style="list-style-type: none">- Monsieur Bruno Thirion, représentant de la Province Nord.- Monsieur Abédias TRINDADE DE ABREU, délégué régional

Ouverture par la présidente à 10h20

Quorum :

Cette assemblée générale étant un report de l'assemblée générale du 13 avril 2024 ajournée par faute de quorum, il n'y a aucun quorum à atteindre sur cette session.

Le président, Yannick JAN ouvre la séance.



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

ORDRE DU JOUR

1° Assemblée générale ordinaire

- ✓ Approbation des statuts de la ligue de Judo de Nouvelle Calédonie révisés
- ✓ Approbation du règlement intérieur de la ligue de Judo de Nouvelle Calédonie révisé
- ✓ Questions diverses à adresser à la Ligue avant le 31 août 2024

Assemblée générale extraordinaire

I- Approbation des statuts et le règlement intérieur de la ligue de Judo de Nouvelle Calédonie révisés.

Les statuts ayant été diffusés depuis au mois d'avril (première assemblée générale extraordinaire), il est convenu qu'ils ne seront pas relus. Cependant le secrétaire général propose de d'échanger sur les points qui ne seraient pas clairs ou incompréhensibles pour les membres de l'assemblée.

Il est fait un état rapide des changements entre les anciens et nouveaux statuts.

Plusieurs articles des anciens statuts ont été supprimés car leur contenu apparaissait déjà dans d'autres articles.

Les points importants soulevés sont :

Le mode des élections ayant changé, l'élection se fait sur liste bloqué

Le conseil d'administration doit être à parité totale homme/femme.

Le conseil d'administration doit être composé d'un nombre pair de personne. 8 en ce qui concerne la ligue de Nouvelle Calédonie.

Il reste cependant un point qui avait été modifié en 2023 sur le fait que le président devait impérativement être ceinture noire. Ce point avait été modifié par une AG extraordinaire en 2023 pour permettre d'ouvrir à plus de candidats pour une reprise de la ligue de Judo.

Certains membres de l'assemblée souhaitent que ce point soit réinscrit dans les statuts.

Il est donc convenu entre tous que le président devra posséder une ceinture noire et que si ce n'est pas le cas alors la Fédération fournirait une dérogation spéciale à ce titre pour la durée d'un mandat.

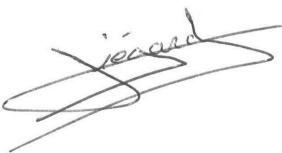
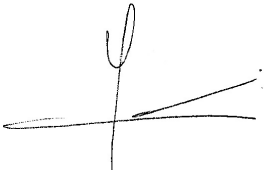
Les statuts et le règlement intérieurs sont approuvés à l'unanimité sous réserve d'acceptation de la dérogation par la Fédération.

II- Questions Diverses

Aucune question n'est parvenue au bureau de la Ligue de Judo avant l'assemblée générale.

Fin de l'assemblée générale à 11h00

Nouméa le 7 septembre 2024

<p>Le secrétaire général</p>  <p>Benoit LIEGARD</p>	<p>Le Président</p>  <p>Yannick JAN</p>
--	---